#### BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIV

REALICEVILLE SEPTEMBRE 1918

No 9

## Les Vieilles Forges Saint-Maurice Les Forges Radnor

Les gisements ferrugineux de la région de Saint-Maurice ont alimenté deux forges principales (1) d'une haute importance historique : les Vieilles Forges Saint-Maurice, établies en 1737, sur la rive sud-ouest de la rivière Saint-Maurice, à peu près à mi-distance entre Trois-Rivières et la paroisse actuelle de Saint-Etienne-des-Grès : et les Forges Radnor, établies en 1854 (2) dans la paroisse de Saint-Maurice. Le chemin de fer des Files passe tout près des usines, et la station v porte le nom de Forges Radnor.

Ces dernières, tout en étant distinctes des Vieilles Forges, peuvent se considérer comme une extension, une continuation de la même industrie, transférée à cause de l'épuisement du minerai. C'est l'opnion émse dans le Bulletin de la Société de géographie de Québec (3) qui donne aux deux exploitations une origine commune, et applique même le nom de Forges Radnor aux Vielles Forges Saint-Maurice.

Quoiqu'il en soit, l'histoire ne peut les séparer convenablement, et une notice sur ces usines historiques ne serait pas complète, si elle faisait abstraction de l'une des deux exploitations.

telle que celles du Cap-de-la-Madeleine, de Batis-(1) D'autres forges,

can, ont existé dans le même district.

(2) Date fournie par M. Sulte. Le Bulletin de la Société de Géographie de Québec donne 1860 comme date d'installation.

(3) Vol. 5, année 1911, pp. 185 et suivantes.

Le marteau retentit sur l'enclume pesante. (Delille)

Plusieurs voyageurs, tel que le professeur Peter Kalm, de l'Académie suédoise des sciences, en 1748, ont laissé de leur visite un rapport du plus haut intérêt.

Nous croyons être agréables aux lecteurs du Bulletin en donnant une esquisse historique de cette industrie nationale. Nous n'avons pas la prétention d'écrire une histoire complète. Elle formerait un gros volume. Nous glanerons ça et là dans les historiens, les notes et les quelques documents que nous avons en mains (4), de manière à en marquer au moins les principaux jalons et les faits les plus saillants.

Le 10 juin 1668, dit Sulte (5), le gouverneur donne à Maurice Poulin, sieur de la Fontaine, procurseur du roi aux Trois-Rivières, permission de faire travaller sur une terre, avec promesse de lui en fournir un titre de concession. C'est l'emplacement actuel de ce que l'on nomme les Vieilles Forges. Le titre définitif fut signé en faveur de Jeanne Jallaut, veuve de Maurice Poulin, le 4 août 1676, et les travaux de défrichement commencés continuèrent après cette date.

Le défrichement ne tarda pas à relever l'existence de minérais de fer très riches et très abondants, et le sieur Poulin attira sur ce point l'attention de l'intendant Talon, après son retour au Canada, en 1670. En homme intelligent et pratique, Talon avait à coeur de découvrir et de mettre en valeur toutes les ressources du jeune pays, et la recherche des mines en particulier fut l'objet de son activité et de son zèle.

Dans une lettre qu'il écrivait au roi, le 2 novembre 1671, nous trouvons ces lignes : "Je ne suis pas assez hardi pour promettre le succès de la recherche qu'on fait des mines, mais je suis assez convaincu qu'il y a au Canada du cuivre, du fer du plomb. Ce pays est si vaste qu'il est malaisé de tomber juste sur l'endroit qui les couvre. Cependant je m'aperçois qu'on en a tous les ans de

<sup>(4)</sup> Mémoires de P. de Sales Laterrière.—Histoire du Canada de Ferland.
—Garde-notes historique de l'abbé Bois.—Manuscrits et documents historiques du Séminaire de Nicolet.—Bulletin de la Société de Géographie de Québec.—
Notes de M. B. Sulte.—Jean Talon par Thomas Chapais, etc.

(5) Histoire des Canadiens-Français. Vol IV p. 92.

nouvelles connaissances par l'application qu'on donne à en faire la recherche. Par une épreuve faite dans un creuset d'une matière tirée du lac Champlain, j'ai reconnu que dans ses bords il y a du plomb."

mines de cuivre et de plomb restèrent à l'état durant toute la domination francaise. Il n'en fut pas de mêdes de On en avait découvert fer. Mais ce fut surtout dans la région des Trois-Rivières que l'on constata l'existence de ce minerai en grande quantité. Le sieur de la Potardière, ingénieur, fut envoyé pour l'examiner et en faire l'essai. De retour en France il fit à Colbert un rapport favorable. Celui-ci écrivait à Talon : "C'est assurément un grand avantage pour le service du roi qu'il se rencontre des dispositions si heureuses dans la culture des mines de fer de Canada. . . Le sieur de la Potardière y retournera après y avoir fait l'épreuve de la mine de fer qu'il a apportée, et lorsqu'il y sera arrivé, le soin que vous devez principalement avoir est de faire en sorte que aussitôt que cette mine sera établie, elle subsiste par ellemême ; dans les suites, si l'on trouve qu'elle soit aussi bonne que nous l'espérons, l'on pourra y faire passer des ouvriers pour la fonte des canons".

Malgré ces apparences favorables, les choses en restent là Au début de son administration, Frontenac s'occupa, lui aussi, de ces mines de fer. Mais soixante ans s'écoulèrent avant que des forges furent établies au Canada. Ce fut au dix-huitième siècle, sous l'intendance de M. Hocquart, que cette exploitation fut commencée sur les bords du Saint-Maurice" (6).

En 1729, le petit-fils de Maurice Poulin, le sieur François Poulin de Francheville, négociant de Montréal, propriétaire de la seigneurie de Saint-Maurice, représentait au roi que, dans sa seigneurie et aux environs, il y avait des mines à la colonie de la Nouvelle-France, qu'il désirait faire ouvrir, fouiller et approà la colonie de la Nouvelle-France qu'il désirait faire ouvrir fouiller et approfondir ces mines à ses frais et dépens, si Sa Majesté voulait en accorder le privilège à lui et à ses successeurs pendant vingt années consécutives, etc.

L'année suivante, le roi consentit à accorder la demande du sieur de Francheville, et lui fit même la remise du dixième appartenant à la Couronne. Le sieur de Francheville s'obligeait de mettre les forges en opération dans l'espace de deux ans ; mais il mourut avant même d'avoir commencé les travaux d'exploitation. Sa veuve remit au roi le privilège accordé à son mari, et le Conseil d'Etat donna un arrêt, en date du 2 avril 1737, permettant aux sieurs Olivier

<sup>(6)</sup> Jean Talon, par Thomas Chapais, p. 407.

de Vezain, maître de forges (7), Cugnet, Taschereau, Simonet et Gamelin de faire l'ouverture des mines de fer. Le privilège devait durer vingt ans, à dater du jour où le feu serait allumé dans le fourneau. A la fin de juin 1736, M. Hocquart y était monté dans la vue de déterminer les endroits les plus convenables pour l'emplacement des chaussées et de la forge ; dans l'automne de la même année les travaux d'installement avaient été commencés. Le 12 octobre 1737, M. Hocquart annonçait au secrétaire d'état que le nouvel établissement des forges de fer était dans sa perfection ; que le fourneau serait allumé le quinze du même mois, et que les harnais de la forge seraient bientôt prêts à faire du fer.

En 1739, une seconde forge fut bâtie près de la première. tion avait été faite sur les représentatons du sieur de Lery. Il avait fait remarquer à M. Hocquart qu'on avait bâti une maison trop belle pour les employés des forges ; qu'une seule forge ne suffirait point pour employer leurs hommes. Les associés en construisirent une seconde, qui les mit en état de fabriquer six cent mille livres de fer par année. Comme la mine et le bois étaient en abondance dans le voisinage des forges, les dépenses journalières ne s'élevaient guères-au-dessus de cent vingt cinq francs par jour, tandis que les revenus étaient considérables, car ils vendaient le fer de vingt à vingt et un francs les cent livres (8).

Nonobstant ces conditions favorables. il parait que l'exploitation était loin d'être payante pour le gouvernement. "Cette industrie, dit Franquet, en 1752, fait vivre les ouvriers, mais donne un déficit au roy."

Le professeur Kalm, qui visita les Forges en 1748, s'étonne avec raison de cette anomalie. "Le fer que l'on fabrique ici, dit-il, m'est représenté comme doux, flexible et solide, on le dit moins susceptible de la rouille que d'autre fer, et, sous ce rapport, il semble exister une grande différence entre lui et le fer d'Espagne pour la construction des navires.

"Cette forge fut d'abord fondée en 1737 par des particuliers qui, ensuite, la cédèrent au Roi. On fond ici des canons, des mortiers de différents calibres, des poëles qui sont en usage par tout le Canada, des marmites etc. sans compter le fer en barres. On a essayé aussi de faire de l'acier, mais on ne peut

Les papiers du temps donnent aussi le titre de directeurs à ses associés. Il nous paraît évident que Vézains seul était le directeur proprement dit des opérations. De Vezain était du diocese de 10di. (8) Ferland, Histoire du Canada, II, pp. 449-450.

<sup>(7)</sup> L'acte de mariage de François-Pierre-Olivier de Vézains célébré le 14 juin 1749, lui donne le titre de "Grand Voyer de la Louisiane" et ajoute qu'il est le premier envoyé par le Roy pour établir les forges et fourneaux du Saint-Maurice dont il a été le premier directeur".

le faire arriver à perfection. attendu que les ouvriers ne sont pas au courant des meilleurs procédés suivis dans sa préparation.

"Il y a sur place bien des officiers et des contre-maîtres qui habitent d'excellentes maisons qu'on leur a bâties. Tout le monde admet que les revenus de l'usine ne soldent pas la dépense et chaque année, le Roi doit intervenir pour maintenir l'exploitation debout. On en rejette la faute sur les mauvaises dispositions de la population. Les quelques habitants du pays prétendent qu'ils ont assez à faire avec l'agriculture; par conséquent il en coûte cher et bien des troubles pour se procurer un nombre suffisant d'ouvriers.

"Tout plausible que puisse paraître ce raisonnement, il est surprenant que le Roi se trouve à perdre dans cette exploitation, car le minerai est de réduction facile, à proximité de l'usine et d'une grande fusibilité. Le fer est de bonne qualité et peut convenablement s'utiliser tout entier dans le pays, d'autant plus qu'il n'existe aucune autre forge en Canada, et que l'on ne peut ailleurs se procurer les outils et autres articles de fer dont on a besoin.

"Mais les officiers et autres employés des forges paraissent vivre dans l'abendance.

"Une rivière unit les forges au fleuve Saint-Laurent ; et permet aux bateaux de transporter à peu de frais tout le fer dans les diverses parties du

L'histoire se répète, et l'on peut se demander si, de nos jours, les entreprises de l'Etat lui sont plus profitables qu'au milieu du dix-huitième siècle. souvent les intéressés font des fortunes et l'Etat paye les déficits. Le boodlage n'est pas une invention nouvelle. Seulement aujourd'hui au lieu de le constater simplement pour le condamner, on s'ingénie parfois à le pallier sous des chiffres habilement combinés, pour le continuer sans trouble et sans être inquiété.

Il faut crore que, lors de la cession du Canada à l'Angleterre, l'industrie était devenue payante et le mal était plus ou moins enrayé, puisque l'un des premiers actes du gouvernement anglais fut de s'emparer de la régie des forges, en les laissant sous la même administration.

Le 1er octobre 1760, il adresse à M. Courval, directeur des forges, l'ordonnance suivante (10):

"A M. Courval aux forges.

<sup>(9)</sup> Extrait du Rapport du professeur Peter Kalm (Manuscrits et documents historiques du Séminaire de Nicolet, Vol. X)

M. Kalm était grand ami de Linnée. Voici comment il définit, d'après cet illustre naturaliste, le fer des régions du S. Maurice: "Tophus Tabulcaini-Linn". Sysnat, III. "Minera ferri subaquosa negro coerulescens". Wall Mineral, p. 263.

(10) Garde-notes historiques de l'abbé E. Bois, vol. 18, p. 87.

"Ordres à M. Courval pour la régie des forges.

"M. Son Excellence le colonel Burton m'a ordonné de vous faire savoir qu'en conséquence des instructions qu'il a reçues de M. le général Amherst, il juge à propos de faire exploiter à l'avenir la fonte qui est déjà tirée des mines, et pour cet effet, voudrait retenir sur le même pied que ci-devant les ouvriers dont vous trouverez les noms à la suite de la présente. Le charbon étant un article indispensable et dont les forges sont actuellement mal pourvues, et Son Excellence ayant appris qu'il y a plusieurs fourneaux déjà préparés, il vous plaira d'engager en qualité de journaliers, les charbonniers et autres que vous jugerez absolument nécessaires pour faire la cuisson et autres ouvrages dépendant de cette partie là.

"Vous tiendrez, s'il vous plaît, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que durera leurs travaux et de la quantité de charbon qu'ils feront. Vous prendrez sur vous les soins de faire graisser et relever les soufflets des forges. En un mot de faire faire les petites réparations qui sont absolument nécessaires pour mettre les forges en état d'exploiter peu à peu la fonte dont il est parlé ci-dessus.

> J'ai l'honneur d'être Votre très humble et très obéissant serviteur, J. BRUYERE

"Noms des ouvriers retenus aux forges par ordre de Son Excellence M. le Gouverneur:

Delorme, Robichau, Marchand, Humblot, Ferrant, Michelin, Bilie. . .

Le gouvernement anglais paraît avoir confié la régie des forges à une compagnie sociale, dont deux membres ont joué un certain rôle dans l'histoire du pays: Christophe Pelissier, qui prit part pour les Américains dans la guerre de l'Indépendance en 1776, et le fameux docteur Pierre de Sales Laterrière, qui après avoir été commissionnaire de la compagnie à Québec, vint résider aux forges, dont il fut successivement inspecteur puis directeur principal. Ce dernier nous a laissé (11) une description détaillée des forges Saint-Maurice, que nous reproduisons in extenso, confiant qu'elle ne manquera pas d'intéresser le lecteur.

"Les forges sont à trois lieues des 3 Rivières; c'est un fief de quatre lieues quarrées, situé le long de la rivière Noire, et appelé fief Saint-Maurice. Le pais est plat, le terrain (un sol jaune et sablonneux) est plein de savanes et de brûlés, où se trouve la mine par veines, que l'on appelle mine en grains ou en galets, de couleur bleue, quoique le minerai contienne du souffre et des matières terreuses, il rend en général 33 pour 100 de pur et excellent fer.

<sup>(11)</sup> Mémoires de Laterrière, pp. 84, 85, 86.

"On n'y chauffe les fourneaux et les affineries qu'avec du charbon de bois qu'il faut choisir ; pour les fourneaux, on ne fait usage que de charbon de bois dur et franc, et pour les affineries que de charbon de bois mou, comme la pruche, le tremble, etc.

"Une telle exploitation nécessitait l'emploi de 400 à 800 personnes tant dans l'atelier que dans les bois, les carrières, les mines et pour les charrois ; 6 hommes attachés au fourneau, 2 arqueurs de charbon, 1 fondeur, 8 mouleurs et autant de servants, 6 hommes à chaque chaufferie, 2 arqueurs, 4 charrons, 4 menuisiers, 16 journaliers, 8 bateliers, 4 chercheurs de mine, 40 charretiers, et les autres employés aux ventes, charbons, dressages, ou comme mineurs, charbonniers, faiseurs de chemins, garde-feux, 8 au moulin à scier, etc. Pour le soutien de tout ce monde, on possédait un magasin de marchandises et de provisions.

"Le directeur avait la vue sur tout, l'inspecteur pareillement ; celui-ci était obligé de passer de demi-heure en demi-heure à tous les chantiers pour voir si tout y était dans l'ordre, et ordonner ce qui était nécessaire ; les remarques qu'il faisait étaient journalisées au jour et à la minute, et le teneur de livres les enrégistraient dans chacun des comptes qui étaient réglés tous les mois.

"Le fourneau produisait un profit de 50 louis par jour, chaque chaufferie 50 louis par semaine, la moulerie 50 louis par coulage, en somme de 10 à 15 mille louis par campagne de 7 mois, les frais en emportaient les deux tiers; c'était donc le tiers net que les interessés avaient annuellement à partager. Ce fut l'appât d'un tel gain qui m'attira à reprendre de nouveau une part dans cette exploitation, au préjudice de mon isle (12), jusqu'en 1779, que ne pouvant pas aller conduire les travaux moi-même, tout y périclita, et mes espérances furent perdues.

"L'endroit est certainement des plus agréables. On y voyait environ 130 maisons bien nettes, bien logeables, aux ouvriers, de bons et beaux jardins et prairies et une belle et spacieuse maison ; on y faisoit un commerce de traite avec les sauvages, appelés Têtes-de-Boule, qui descendaient la rivière depuis les lacs Temiskamingue, etc. Le nom de Tête-de-Boule leur vient de ce qu'effectivement ils ont la tête ronde comme une boule ; d'ailleurs ils sont bien faits, bons et fort doux.

"C'est dans ce dédale de devoirs et d'intérêts divers d'agréments et de fatigues, que je passai cinq ans ; deux comme inspecteur et, après la guerre amé-

<sup>(12)</sup> L'île de Bécancour, que Laterrière avait achetée d'un nommé Saint-Martin pour 250 louis.

ricaine, trois comme directeur jusqu'à la vente des forges à M. Gugy etc., etc. Les bals, les danses dans la cour de l'établissement amusoient beaucoup; les gens étaient bons, et ma qualité de médecin me faisoit du bien sous le triple rapport physique, moral et politique. J'y étois donc très heureux par toutes sortes de causes; si ce bonheur eût duré, j'avois trouvé là le lieu des délices! Les étrangers y venoient de tous les pais par curiosité; les habitants de la ville des Trois-Rivières et des différentes paroisses du voisinage en faisoient autant, c'étoit joie et fête pour eux. Il étoit de règle qu'aucun des ouvriers ne retiroit personne chez lui sans venir au bureau en avertir et demander la permission; si bien qu'il n'arrivoit jamais rien d'indécent ni d'accident sans que nous en eussions connaissance; nous étions informés même de leurs bals et de leurs danses, de leurs festins. Cette petite peuplade vivoit heureuse ainsi aux Forges.

"A part les inquiétudes de la guerre américaine, je sentois croître mes espérances. Quoique notre associé Pelissier (13) eut emporté tout son or et son argent et un compte des avances faites à l'armée du Congrès, se montant à 2000 louis, qu'il n'eut laissé qu'environ 6000 barriques de minerai, fort peu de fers dans les différens magasins, presque point de ressources pour en faire, ni d'autres moyens, parce qu'il croyait tout perdu, je mis toutes mes facultés dehors et mes amis à l'épreuve, pour la campagne qui alloit suivre ; je doublai les préparatifs partout et remplis les magasins de provisions et de marchandises pour m'encourager à employer le plus de monde possible ; car pas de bras, pas d'espérances. D'ailleurs, comme je voulois prouver à la compagnie que je méritois sa confiance, je mis en oeuvre tous mes talens, et j'eus le bonheur de faire une brillante et profitable campagne, que l'on cite encore tous les ans sous le nom de Première Campagne de La Terrière Dans le cours de l'hiver suivant, je payai mes dettes ; le coffre-fort contenoit des moyens suffisans pour pousser vigoureusement les travaux. . . . . "

Le sieur Christophe Pelissier, directeur des forges, avons-nous dit, ayant manifesté de la sympathie pour les Anglo-Américains révoltés, fut denoncé par les espions du général Carleton comme acquis à leur cause et par conséquent comme dangereux ennemi de la Grande-Bretagne. Pelissier crut prudent de prendre la fuite, laissant Laterrière directeur des travaux.

Par malheur, Laterrière et les autres officiers des cyclopes, tels que Picard, le teneur de livres, Voligni, le contremaître, quoique bons et fort innocents,

<sup>(13)</sup> En 1776, Pelissier, le directeur des forges, prit part pour les Américains, dans la guerre de l'Indépendance. Mais ceux-ci ayant été repoussés aux Trois-Rivières, il fut contraint de s'enfuir aux Etats-Unis, laissant Laterrière directeurs des travaux.

furent dénoncés aussi, parce qu'on supposait naturellement qu'ils buvaient le même poison de la rebellion à la même tasse. Après une enquête tenue aux Trois-Rivières le 18 mars 1779, Laterrière fut conduit à Québec et logé comme suspect dans la prison d'état, où il fut contraint de rester trois ans et demi à souffrir sans être entendu. A maintes reprises il demanda qu'on lui fit son procès ; cet acte de justice lui fut toujours refusé.

Le voilà condamné, lui l'homme actif par excellence, à languir dans l'inaction d'une prison, en compagnie d'êtres ignobles, qui lui rendaient la vie pleine de contrariétés et d'ennuis. Il parvint pourtant, grâce à son génie, à s'y créer un genre de vie tolérable. Nous laissons la parole à Laterrière (14).

"Vers la fin du premier automne, voyant que tout espoir d'élargissement étoit évanoui, ne voulant tomber dans aucun des vices de l'inaction, comme j'avois vu travailler tout l'été les ouvriers artificiers, l'idée me vint de construire une machine qui représentât les fortifications et batteries de la ville, ainsi que les forges de Saint-Maurice, en petit et le tout marchant par le moyen de roues et de poids, ou d'un chat dans une grande roue. Pour cela j'avois besoin de bois, de plomb, de cuivre, de fer, d'ivoire, d'outils et d'un tour, avec de l'argent je me procurai toutes ces choses des artificiers ; elles me coutèrent dix louis et quelques shillings, je mis trois ans à faire ma machine à mon goût, et j'eus la satisfaction de faire partir dans l'espace de dix minutes, 76 pièces de canon, servies par des hommes qui alloient de l'une à l'autre mettre le feu à la lumière, par l'action des roues, d'échelles et de poids. Au dessus, étoit la représentation des Forges, fourneaux, chaufferies et de la martellerie qui frappoit sur l'enclume 60 fois par minute ; il y avoit jusqu'à un moulin à farine et un à scier marchant très-bien, je ne m'apercus du mérite de mon ouvrage que quand il fut fini et que tout le monde l'admira ; je ne l'avois entrepris que pour m'amuser sans grande espérance de réussir. Je puis dire qu'il en fut parlé au Château même, au dur Haldimand, et que celui-ci ordonna au prévost Prentice de lui apporter la machine au premier lever. Un peu de joie, un peu de peine. vis partir le fruit de trois ans de travaux, sans savoir si je le reverrois jamais-et en effet je ne le revis plus. Ce despote se contenta de me faire demander combien je le voulois vendre. J'en fus très chagrin, parce que jétois attaché à toutes ces petites choses qui m'avaient distraits et dessennuyé ; consentir gracieusement ou refuser, je n'avois pas d'autre alternative, et refuser pouvoit produire des conséquences qu'un prisonnier de quatre ans n'aime pas à voir renaî-Mon ami Hay et le prevost lui-même me firent entrevoir que je pourrois

<sup>(14)</sup> Mémoires. pp. 122 et123.

tirer de là ma liberté; le dernier ajouta que le général après avoir vu la machine en mouvement s'étoit écrié:—"Quel dommage qu'un tel génie soit enfermé! S'il étoit notre ami, il pourroit être très utile". Tout considéré, je lui fis dire que les talens d'un gentilhomme n'étoient pas à vendre, que j'avois travaillé à ma machine pendant quatre ans pour mon plaisir, et que de ma libre volonté, bien que mon corps ne fut pas libre, j'offrois le fruit de mon travail à son excellence. Elle l'accepta et me fit demander si je n'avois quelque désir que je voulusse voir accomplir. Je répondis que je serois charmé que mon procès se fit ou que ma liberté me fût rendue. Son aide-de-camp Mathis m'apporta une lettre, qui m'accordoit la liberté, en quelque pais que je voulusse aller, jusqu'à la paix, et disoit que son excellence ne pouvoit pas me faire juger.".

Les usines ont continué de fonctionner de temps à autre jusqu'en 1883 (16). L'épuisement graduel du minerai, en enlevant la matière première, amena fatalement l'abandon des hauts-fourneaux. De nos jours le village des Vieilles Forges, autrefois si prospère, a perdu de son importance et se trouve réduit à un petit poste d'environ deux cents âmes.

#### LES FORGES RADNOR

En 1854 (17), une compagnie composée de MM. Larue, Hall et Turcotte, constatant l'épuisement rapide du minerai aux Vieilles Forges et prévoyant leur fermeture plus ou moins prochaine, fit une exploration sérieuse dans le but de savor quel serait le meilleur endroit dans le district de Saint-Maurice pour installer de nouvelles usines et continuer l'exploitation. Après mûr examen, elle se décida pour le site actuel des Forges Radnor, dans la jeune paroisse de St-Maurice, comté de Champlain.

Il est digne de remarque qu'ils se trouvèrent ainsi à transférer la principale industrie du fer du district de Saint-Maurice à l'endroit déjà indiqué par Louis de Buade, comte de Frontenac, en 1672, comme étant le site le plus désirable dans toute la région pour l'érection d'un haut-fourneau.

Larue et Compagnie exécutèrent un plan très élaboré pour le temps, ils construisirent non-seulement un haut fourneau, mais aussi des forges, des laminoirs, une fonderie de roues de chars (cette dernière établie à Trois-Rivières). Outre cela, ils étaient propriétaires de 40,000 âcres de terre en franc-alleu Ils

<sup>(16)</sup> Bulletin de la Société de Géographie de Québec, vol. 5, p. 186. (17) Suivant M. Sulte,—1860 d'après leBulletin de la Société de Géographie de Québec, vol. 5, p. 187. Article signé: N. Le Vasseur.—Presque tous les renseignements qui suivent sont extraits à peu près textuellement de cet article

employaient de 200 à 400 hommes, et, pendant quelques temps, la production de l'usine fut de quatre tonnes de fer en saumon par jour.

A l'Exposition Internationale de 1862, Larue et Compagnie exhibèrent une paire de roues de char avec un essieu qui attirèrent beaucoup l'attention, attendu que les roues avaient déjà parcouru 150.000 milles. Tout de même, on a obtenu ces années dernières des résultats encore plus satisfaisants du même fer.

Le fer malléable fabriqué dans l'usine était largement employé dans la confection des faulx et du fer à clous en baguettes. Ces produits étaient fort estimés ds consommateurs qui prisaient ce fer à l'égal au moins du meilleur fer de Suède.

Un million de piastres fut enfoui dans l'établissement; la majeure partie se trouva perdue par suite de désastreux incendies (18); d'aucuns disent mauvaise administration. Il est indubitable néanmoins que les propriétaires se virent souvent bien empêchés, faute de communcations, faute de chemin de fer, dans l'expédition de leurs produits sur le marché. Ils n'avaient pour se mouvoir qu'une marge de sept milles autour d'eux. Cette seule raison suffirait à expliquer la faillite. Ce désavantage a maintenant disparu entièrement par le fait que le chemin de fer Canadien du Pacifique se rend aux Forges Radnor et que les expéditions peuvent se faire par voie ferrée et par eau des quais et des docks de la Compagnie actuelle à Trois-Rivières.

En 1889, la compagnie dite "The Canadian Iron Furnace Company", à responsabilité limitée, fit l'acquisition des Forges Radnor, avec toutes ses propriétés. Le président de la compagnie, D.-H. Griffin, de Buffalo, faisait, il y a quelques années, devant une convention minière internationale, à Montréal, un intéressant exposé des opérations de la Compagnie. Voici ce qu'il disait :

"Il y a quelques années, on nous persuada de faire l'essai dans notre fabrique des roues de chars à Lachine et à Saint-Thomas, d'une certaine quantité de fer canadien affiné au charbon de bois, produit d'une vieille forge située au village de Fermont ou Forges Radnor, dans le comté de Champlain, province de Québec. On nous dit que ce fer avait été fabriqué avec du minerai de tourbière et de lacs dans le district de Trois-Rivières, célèbre dans l'histoire du Cana-

<sup>(18)</sup> En particulier, celui du 8 janvier 1874. B. Sulte.

da pour son industrie du fer, et qui avait la propriété de donner plus de corps aux mélanges utilisés dans la fabrication des roues de char et autres produits de fonte.

"Plusieurs essais nous démontrèrent qu'en effet le fer avait d'incontestables qualités, et que si l'approvisionnement de minerai et de bois le permettait, ce fer pouvait être fabriqué en grandes quantités, au bénéfice non seulement des gens qui exploiteraient les hauts-fourneaux, mais aussi de tous les consommateurs de fer au Canada exigeant des fontes de certaines qualités, et aussi de la province du Canada et du Canada lui-même.

"Nous obtinmes du fer doux, flexible, propre, au grain dense et d'une magnifique trempe ; les premières qualités convenaient admirablement à la fabrication des roues de fer trempé: les moyennes aux fontes demandant beaucoup de résistance ; les plus basses étaient suffisamment flexibles pour la confection de poëles de luxe."

"On n'espérait pas alors être capable de manufacturer ce fer en quantités appréciables, mais il était évident que l'on pouvait atteindre le chiffre de, disons, 3,000 à 5,000 tonnes par an, avec la perspective de maintenir la production dans ces proportions pendant plusieurs années.

"Des travaux récents ont mis en lumière le fait que l'on peut fabriquer ce fer en beaucoup plus grandes quantités, suffisamment, peut-être, pour faire face à la demande. A la suite de son exploration, la Compagnie a cru devoir acheter de grandes étendues de ces tourbières. Elle a agrandi ses travaux et augmenté sa production."

Parlant de ces minerais lacustres, M. Griffin dit:

"Règle générale, on trouve le minerai de marais à douze ou dix-huit pouces au-dessous de la surface. Il y a plusieurs années passées, la Canada Iron & Steel Company extrayait le minerai à une profondeur de quatre pieds et demi.

"Les gisements étaient épais, d'excellente apparence, et paraissaient de vieille formation. On extraya du minerai d'une profondeur de huit pieds, aux Grandes Piles. Des excavations pratiquées à dix, douze et quinze pieds de profondeur dans le voisinage de Radnor, indiquent fortement la présence de gisements de minerai au fond comme près de la surface.

Nous recueillons dans les rapports de Monsieur A. P. Low, chef du service géologique du Canada, des renseignements très intéressants sur cette région ferreuse et sur le Lac-à-la-Tortue situé dans la partie sud de Radnor, à environ deux milles du Saint - Maurice. Ce lac mesure environ trois milles de longueur du nord-est au sud-ouest, et a une largeur d'environ un mille. Il occupe la plus basse dépression de terrain d'un grand marécage appelé Grandes Piles, qui, à partir du lac, s'étend nord et sud. On y trouve le minerai sous forme de concrétions éparpillées dans une vase molle et verdâtre, à plusieurs pieds au dessous du fond. Il paraît s'être constitué là par une précipitation de proto-sels en dissolution qui s'empare de l'oxygène à la surface, et, devenant insoluble, coule à fond où il s'associe avec une foule de particules de matières étrangères et forme des concrétions aplaties, poreuses, de proportions variées, dont la plus grosse mesure souvent de six à huit pouces de diamètre sur un pouce d'épaisseur et présente distinctement des couches successives de croissance. Le développement du minerai au fond du lac s'opère rapidement, on a pu réaliser le fait en trouvant des quantités payantes de minerai dans des circuits où il était absolument épuisé, il y a quelques années."

Les forges Radnor ont fonctionné jusqu'en 1908. L'épuisement du minerai devait fatalement, comme il est arrivé aux Vieilles Forges Saint-Maurice, amener la fermeture des usines. Aujourd'hui les fournaux sont rasés ; et il ne reste plus de cette célèbre industrie nationale que le nom et le souvenir imprimés en caractères ineffaçables sur le sol trifluvien et dans l'histoire du pays (19).

<sup>(19)</sup> Pour plus amples renseignements sur les forges Radnor, voir le *Journal des Trois-Rivières*, 27 août, 31 août, 3 septembre et 6 septembre 1888.

#### DESSERTE RELIGIEUSE DES VIEILLES FORGES

I. Récollets Missonnaires.— RR. PP. Jos Augustin Quintal, 1740-1743.—Bernardin de Gannes Falaise, 1743-1744.—Clement Lefebvre, 1744-1749.—Luc Hendrix, 1749-1750.—Ls Claude (Fr. Hyacinthe) Amiot, 1750-1766.

II. Desserte par la cure des Trois-Rivières. De 1766 à 1860 la mission fut visitée de temps en temps par le curé des Trois-Rivières, comme suit: 10 Récollets, curés.—RR. PP. Nicolas Couturier, 1766-1769.—François Couturier, 1769-1771.—Chs Ant.-Jos. Lemire Marsolet, 1771-1776.

20. Prêtres séculiers curés.— MM. Benjamen Nicolas Mailloux, 17777-1790 Jean-François de Sabrevois, 1790-1796.—François Noiseux, 1796-1812.—Urbain Orfroy, 1812--1819.—Ls. Marie Cadieux, 1819-1835.— Thomas Cooke, 1835-1860.—

III. Desserte par le séminaire et l'évêché.-

M. Jos. Elie Panneton, Louis Sévénin Rhéau, Jean-Baptiste Comeau, Napoléon Caron, 1860-1876.—Jos.-Elie Raymond Caisse, 1876-1893.

—Louis Richard, 1893-1895.—Marie Nazaire Louis Denoncourt, 1895-1899.—Ls Arthur Hévêque Dusablon, 1899-1909.—A. Lelaidier, 1909-1912.—M. Télesphore Giroux, 1912-1915.— Eugène Denoncourt, 1915-1916.

IV... Desserte par la cure de Saint Etienne.

M. C.-R.-Ir. Trudel, depuis 1916.

J.-E. BELLEMARE, ptre

## Cueillette dans les registres de l'état civil

Voici quelques notes, cueillies au hasard, dans les registres de l'état civil du district de Montréal.

\*\*\*

De nos jours, en rédigeant l'acte de baptême ou de sépulture d'un enfant naturel, l'officiant se contente de dire que le petit être est illégitime ou qu'il est né de parents inconnus

Autrefois, on employait souvent d'autres expressions. Ainsi, dans le régistre de Saint-Laurent, près Montréal, à la date du 15 décembre 1759, est l'acte de sépulture de "Jean-Baptiste, enfant du roy, âgé de six semaines"

A Longueuil, en 1760 et 1761, le curé met en marge des actes de baptême des enfants naturels des inscriptions du genre suivant, en grosses lettres : "B. de Daniel Batard" ou "B. de Marie-Louise Batarde", tout comme s'il écrivait un nom de famille!

Au 17e et au 18e siècle, il était de mode d'envoyer les nouveaux nés en nourrice à la campagne et la paroisse de Saint-Laurent reçut sa large part de poupons montréalais. Lorsque ces enfants mouraient on les inhumait au lieu du décès, la plupart du temps sans la présence des parents. Un de ces actes attire l'attention parce qu'on y remarque un nom bien connu dans notre histoire. Saint-Laurent, 1759, 2 décembre, sépulture de Joseph, âgé d'un mois, fils de Charles Hardy, cocher de M. l'intendant Bigot. Ce dernier, après la prise de Québec, était venu s'échouer à Montréal avec ses domestiques.

Dans le registre de Chambly, année 1769, le père Félix Berey commence chaque acte par ces mots écrits en très gros caractères : L'an de Salut, mil sept cent, etc.

A la date du 21 novembre 1793, dans le registre de Notre-Dame de Montréal, est un acte de mariage, en marge duquel l'officiant a placé une note informant le lecteur que la cérémonie n'eut lieu que le 31 parce que le futur était absens le 21!!

Il existe un pendant à cet acte dans le registre d'une église protestante.

Le pasteur avait redigé l'acte de mariage avant la cérémonie, mais celleci ne put avoir lieu, ainsi que le clergyman l'explique, par une note, car le futur se noya, en se baignant, quelque temps avant l'heure fixée pour son union.

A Saint-Antoine sur Richelieu, 8 novembre 1796, sépulture de Jacques Cheval, âgé d'environ 69 ans. "Furent présents à l'inhumation, Pierre Cheval, frère du défunt, ainsi que Pierre et Louis Chevaux, ses neveux."

Le brave curé n'avait pas oublié que la grammaire dit : "Les noms terminés au singulier par al forment le pluriel en changeant al en aux : un cheval des chevaux".

Et maintenant, "vous plairait-il d'ouir" quelques prénoms curieux ?
Pointe Claire, 1829, 25 septembre, baptême de "Joseph Doux Zéphir Desjardins, fils de Joseph Desjardins, voyageur"!

Evidemment le parrain ou le papa goûtait le calembour!

-Notre-Dame, 9 décembre 1910, sépulture de "Congressia B..."

La pauvre petite naquit et mourut l'année du congrès eucharistique

—A Notre-Dame encore, le 11 mars 1909, sépulture de "Joseph Souverain Pontif Robinson, âgé de 3 mois".

Passons aux kyrielles de prénoms.

—Registre municipal de Montréal. Le 17 octobre 1910, un père déclare avoir donné à son fils les prénoms de "Socrate, Guy, Voltaire, Ferrer"!

—Sainte-Brigide, 25 novembre 1896, baptême de "Jean, Joseph, Jean Baptiste, Sem, Cham et Japhet B. . . . né ce jour "!!!

-Mais voici le record en nombre:

Notre-Dame, 24 février 1870, baptême de "Marie, Joseph, Mathias, Wilfrid, Emilien, Sévère, Alexis, né la veille".

Terminons par cet extrait que je puise dans le régistre de la Greek Orthodox Church:

"On the 11th day of June 1913, was born Sone.

"She comes without father in the world, that's mean by mistake. The "mother is Catherine G. . . . "!!!!!!!

Nul commentaire n'est possible, n'est-ce pas ?

### Le Sieur de Bourgchemin

Tout indique que Jacques-François, chevalier du Bourgchemin, sieur de l'Hermitière (en autre endroit, de l'Hermitage) était du régiment Carignan-Salières. Résidant habituellement à Champlain, il s'y maria, le 13 novembre 1687, à Elizabeth Disy, fille de Pierre Disy-Montplaisir et de Madeleine Drouillet. Parmi les témoins figurent De la Cheze, La Touche Champlain, Dupersy Duclaux, C. Vezzier et J. Babie. Il est qualifié "enseigne de la compagnie de monsieur le chevalier de St-Jean".

En 1695, il obtenuit de Frontenac une concession ou seigneurie, de même façon qu'en obtinrent un grand nombre d'officiers de son régiment :

"Scavoir, faisons, que sur la requête a nous présentée par Jacques François du Bourchemin Ecuyer, Sieur de L'Hermitière, Lieutenant d'une compagnie du Détachement de la marine en ce pays où il est marié et Etably, a ce qu'il nous plait lui vouloir accorder concession d'une lieu et demie de terre de front de chaque côté de la Rivière ouamasca, icelle comprise, a prendre demie lieue au-dessous du Ruisseau appelé Salvague, et une lieue audessus en lieux non concedés, sur pareille profondeur d'une lieue et demie de chaque côté de la dite rivière courant Nord-ouest et Sud-est, avec les lacs, Isles, etc., etc. " (1).

Avant la concession de ce fief, située sur la rivière Yamaska, à environ sept lieues de son embouchure, en 1695, il paraîtrait que de Bourgchemin en avait eu une située sur la même rivière, et sise entre celle que nous venons de mentionner et les concessions de Sorel et de St-François. Nous trouvons dans les archives de St-Sulpice de Montréal, qui posséda plus tard le fief Bourgchemin, la note suivante :

"Il est questions dans quelques anciens titres que nous n'avons pas, d'une concession faite le 4 septembre 1683 à Mr. François de la Mulieze, Sieur de Bourchemin, gentilhomme français, d'environ une demie lieue de front, depuis la ligne de Sorel à la ligne d St-François sur trois lieues de profondeur, à prendre à l'entrée de la Rivière des Savagnes, en remontant dans la dite Rivière. Il paroit que ceci n'a rien de commun avec la Seigneurie de Bourgchemin."

Nous n'avons pu trouver ailleurs mention de cette concession ; de plus, il serait difficile, d'après les dimensions et les limites données, de la reconstituer d'après la géographie d'aujourd'hui.

<sup>(1)</sup> La confirmation en fut donnée à Versailles le 19 mai 1696

Il peut paraître étrange qu'au commencement de la colonie quand les forêts couvraient encore le pays, et que les bords du St-Laurent étaient seuls exploités et habités, qu'il y ait eu des concessions à sept lieues du fleuve, sur la petite rivière Yamaska.

La raison doit en être qu'on avait déjà trouvé par là une voie de communication avec la Nouvelle Angleterre, "par cette rivière qui va au lac Champlain". (Archives canad., série F., vol. 56, 1731).

Cette voie était l'Yamaska, la rivière Salvague, et la rivière des Hurons

qui se déverse dans le bassin de Chambly (2).

Bourgchemin demeura à Champlain jusqu'en 1691. A cette date, il va commander à Contrecoeur, dont les alentours étaient devastés par les Iroquois.

En octobre de la même année, le sieur de Soulanges devient enseigne à la place de Bourgchemin, qui est fait lieutenant reformé à la place du sieur de Lespinay.

Le 1er mars 1693, il est nommé lieutenant-

A partir de 1694, il est en Acadie, ou il est tué en 1696, à la rivière St-Jean.

Il servait en Acadie comme simple enseigne (3).

De son mariage, naquirent deux enfants, baptisés à Champlain : Marie-Anne le 10 novembre 1689, et François le 27 octobre 1691, et décédé à Montréal le 7 avril 1703.

Elizabeth Disy convola en secondes noces le 26 janvier 1698 avec Alexis Guay (Jean et Marie Brière).

De ce dernier mariage, naquirent (d'après Mgr Tanguay), trois enfants, l'un Réné, né à Montréal le 15 novembre 1698, semble avoir survécu, Elizabeth Disy décéda à Montréal le 16 février 1703, agée de 31 ans, laissant comme héritiers du fief Bourgchemin, deux enfants mineurs ; Marie-Anne Bourgchemin, âgée de 13 ans, issue de son premier mariage, et Réné Guay, âgé de 4 ans, issu de son second mariage, Marie-Anne Bourgchemin, qui passa en France, vendit sa part de seigneurie (les trois quarts indivis) pour 320 livre au gouverneur de Vaudreuil (4), qui acheta plus tard de René Guay l'autre quart indivis pour 50 livres (5).

O.-H.-A. LAPALICE

<sup>(2)</sup> Quelques années après, le sieur de Ramesay se faisait concéder sur la route qui mène au lac Champlain, les seigneuries de Ramesay et de Monnoir.
(3) Notes de M. Benjamin Sulte.
(4) Notaires Péan et Raymond, conseillers du roi au Chatelet de Paris, 4 mai 1724; (Archives de St. Sulpice).

<sup>(5)</sup> Arch. Trois-Riv. 19 sept., 1731.

### La Compagnie du Nord

Ce n'est qu'incidemment que nous trouvons mention de la Compagnie du

Nord appelée aussi, parfois, Compagnie de la baie du Nord.

Cependant, comme cette société commerciale est concernée dans un des plus glorieux faits d'armes de notre histoire, il semble qu'on devrait mettre au jour les notes qui la concernent afin que les historiens puissent les utiliser, un jour ou l'autre.

D'après Taylor (Cardinal Facts), les Anglais avaient fondé la Compagnie de la baie d'Hudson, en 1670, et ils en retiraient quelques bénéfices. Ce que voyant, on forma, à Québec, vers 1682 (Sulte), la Compagnie du Nord afin de concurrencer l'autre sans doute, et d'établir des comptoirs dans le haut du continent.

La lutte entre les deux compagnies ne tarda pas à prendre des proportions. Les Anglais s'étant emparé du fort Bourbon, situé sur la rivière Sainte-Thérèse (baie d'Hudson) et cet échec ayant causé un tort considérable à la Compagnie du Nord, M. de Comporté avait obtenu du roi, le 20 mai 1685, au nom de la compagnie, la permission de reprendre le fort aux Anglais, (Bull., rech. his., X 284).

Telle serait la cause de l'étonnante et superbe expédition du chevalier de

Troye, en 1686.

Voici, maintenant le résumé de quelques actes que nous trouvons dans les archives de Montréal et qui se rapportent à la compagnie, faisant le sujet du pré-

sent article.

Le 12 mai 1688 (Basset), Paul Dorval, Charles de Niaux dit des Taillis, Joachim LeBer, Joseph Boyer et Joseph Fafard font un arrangement avec la compagnie du nord représentée par messieurs François Pachot, Charles Castignon, François Hazeur et Jacques LeBer, tous marchands et membres de la dite compagnie (1).

Par ce contrat les premiers cédent aux secondes "les droits, noms, raisons et actions" qu'ils peuvent avoir eu égard au voyage qu'ils ont fait à la baie du nord, en l'an 1686, et ce moyennant la somme de 400 livres pour chacun.

Quelques mois plus tard, le 18 juillet 1688 (Basset) l'un des "ceddants" cidessus, Joseph Fafard, de Batiscan, confesse avoir reçu comptant "de la compagnie du Nord, par les mains de Jacques LeBer, marchand bourgeois, l'un des dits sieurs associés, la somme de 400livres pour sa part.

Une dernière pièce provenant de l'étude du notaire Adhémar père et datée du 28 juillet 1693, nous permet de constater que la société existait encore et que M. de Maricourt lui engageait des trappeurs, puisque: "Urbain Bouvier, de

<sup>(1)</sup> Denis Riverin, de Québec, figure aussi dans cette pièce en qualité de directeur de la compagnie.

Montréal, déclare que le printemps de l'année dernière (1692?) M. de Maricourt représentant la compagnie du nord l'engagea pour un voyage moyennant la somme de 450 livres et la moitié de sa chasse et que le dit Maricourt lui bailla par avance, sur ses gages, 130 livres, qu'il autorise la compagnie de retenir, etc."

Les documents qui précèdent nous fournissent donc les noms de quelquesuns des hardis Canadiens qui allèrent à la conquête de la baie d'Hudson en 1686; également, les noms de quelques membres de la compagnie, puis cer-

tains autres détails.

C'est peu de chose, mais c'est quelque chose ; il est probable qu'en scrutant le greffe de Québec on trouverait davantage et que l'on arriverait à faire une notice intéressante sur la première rivale de la fameuse "Hudson Bay Co" laquelle en a vu bien d'autres, au cours de son existence bi-centenaire.

E. Z. MASSICOTTE

#### Les Molleur du Canada

Le nom Molleur est un des plus répandus en Allemagne. Les voyageurs s'accordent à dire qu'on rencontre des familles Molleur à peu près dans toutes les villes. Nous avons dans la province de Québec, surtout dans la vallée du Richelieu, un certain nombre de familles Molleur. Elles sont d'origines allemande.

Le surnom du premier Molleur venu au Canada nous dit suffisamment son origine. Il se nommait Pierre Molleur dit l'Allemand.

Pierre Molleur dit l'Allemand était originaire d'Escalis, en Allemagne. Il se maria deux fois, la première, à Québec le 3 novembre 1671, à Jeanne Gueneville ou Queneville, et la seconde, à Beaumont, le 15 août 1718, à Elisabeth Maranda, veuve de Zacharie Lis.

Pierre Molleur avait dû s'établir à Beaumont avant 1709, car sur la carte du gouvernement de Québec, levée depuis l'année 1685 jusqu'en 1709, par M. de Catalogne, lieutenant des troupes, on trouve l'état exact de la seigneurie de Beaumont avec la distribution des terres. A partir de l'extrémité ouest de la paroisse en se dirigeant vers Saint-Michel les noms des propriétaires donnés par M. de Catalogne sont Trepanier, Guay, Cormier, Couillard de Beaumont, Bellerive, Adam, Boiselle, Levasseur, Mouleure (évidemment Molleur).

Molleur décéda à Beaumont le 26 janvier 1729. Ce sont les trois fils nés de son premier mariage, Joachim Molleur, Michel Molleur et Pierre Molleur qui ont perpétué et répandu le nom des Molleur dans

notre pays.

# Une requête des Religieuses de l'Hopital-Général de Québec au Roi

Requête adressée au Roi par les religieuses de l'hôpital Général de Québec suppliant Sa Majesté de leur faire payer les "certificats de fourniture" qu'on leur a donnés pour les soins prodigués par elles aux officiers et soldats français et anglais blessés aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte Foy.

#### Au Roy.

Sire,

Les Religieuses de l'Hôpital-Général près la ville de Québec n'ont d'autres ressources dans la triste situation dans laquelle elles se trouvent réduites que d'implorer votre justice et votre autorité Royale : l'exposé seul du fait est suffisant pour l'obtenir d'un Roy juste et équitable.

Leur hôpital se trouvant voisin du champ de bataille dans les deux combats qui se sont donné en mil sept cent cinquante neuf et mil sept cent soixante ils ont reçu tous les officiers et soldats français et anglais qui ont été blessés : Que leur a-t-on donné en payement ? des certifficats de fournitures qui ont été ainsi qu'elles l'ont malheureusement appris, réduits aux trois quart de perte, quoique suivant vos ordres, Sire, on devait leur fournir des lettres de change de fournitures et substances d'armée.

Depuis mil-sept cent soixante qu'elles ont envoyé leurs papiers elles n'en ont rien touché ce qui les a obligé d'emprunter, elles doivent à Mettot, boucher, pour viande, de qu'il leur avait fourni environ trente mille livres, obérées, papiers elles n'en ont rien touché ce qui les a obligé d'emprunter, elles doivent à Mettot, boucher, pour viande qu'il leur avait fourni environ trente mille livres, obérées, elles ont été obligées de tirer sur leurs fonds au profit, du sieur Comte, négociant anglais, des lettres de change qui sont revenues à protest avec es frais et domages considérables, néanmoins sans l'indulgence de ce négociant, leur hôpital et une petite seigneurie qui les aide actuellement à subsister auraient été vendues à ville prix, mais ce négociant lassé d'attendre veut être payé les supliantes n'ont donc d'autres ressources que de se jetter aux pieds de votre thrô-

ne pour obtenir une indemnité proportionnée à leur perte sur les confiscations ordonnées par la commission contre ceux qui ont malversé dans la colonie, ou d'obtenir la permission de vendre ou que Sa Majesté ordonne le remboursement d'un contrat de quarante mille livres de capital qu'elles ont en France ; cette dure nécessité leur sera encore plus avantageuse que de se voir expulsé de leur hôpital, par la vente de leurs biens, mais non si elles ont le bonheur que Sa Majesté jette un coup d'oeil de compassion sur l'état triste où elles sont réduites, elles vivront tranquilles dans leur communauté sa main bienfaisante portera remède à leurs malheurs passés, et elles ne cesseront d'addresser leurs voeux au Ciel pour la conservation d'une tête si cher à son peuple (1).

(1) Archives judiciaires de Québec.

#### **QUESTIONS**

Quel était le sens exact du mot bourgeois sous le régime français? Je vois des individus qualifiés, dans de vieux documents, de "bourgeois" de Québec et d'autres sont appelés "habitants" de Québec. Quels étaient les privilèges des bourgeois, si les lois leur en accordaient?

XXX

Les de Lalande Gayon ont joué un certain rôle dans la Nouvelle-France. Cette famille existe-t-elle encore ?

Qui pourrait me dire où et quand est mort Jacques de Lalande Gayon qui épousa Marie Couillard, veuve de François Bissot de la Rivière ?

XXX

Après la chûte de Québec en 1759, le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France se retira à Montréal. Le Conseil Supérieur tint quelques séances dans cette ville pendant l'hiver de 1759-1760. Le greffier Nicolas Boisseau, pour une raison que nous ne connaissons pas, ne suivit pas le Conseil à Montréal. C'est un nommé Lanoullier qui agit comme greffier du Conseil Supérieur pendant ces tristes jours. Qui me donnera des renseignements sur lui?

Montréal.

## Les estampes de Richard Short

On possède peu de renseignements biographiques sur Richard Short. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment c'est que Short était officier dans l'armée de Wolfe. Il prit part aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. C'est pendant qu'il était en garnison à Québec, immédiatement après la Conquête, que Short fit ses dessins des ruines de Québec qui aujour-d'hui font l'admiration de tous les connaisseurs. Un bon nombre d'amateurs canadiens possèdent une, deux, trois et même quatre des estampes de Short mais bien rares sont ceux qui possèdent la série complète qui comprend douze gravures de vingt pouces par treize pouces chacune

L'Université Laval de Québec, la Toronto Public Library, le musée des Archives du Canada, à Ottawa, M. le notaire Cyrille Tessier, à Québec, Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême, à Ottawa, sont les heu-

reux possesseurs de séries complètes des estampes de Short.

Nous donnons ici les titres complets des douze estampes de Richard Short:

A General view of Quebec from Point Levy. "To the Honble Sr.

Charles Saunders, Vice-admiral of the Blue, and Knight of the Most Honourable Order of the Bath, these twelve views of the principal buildings in Quebec are most humbly inscribed by his most obedient servant, Richard Short.

Engraved by P. Canot, Septr. 1st, 1761. Publish'd according to Act of Parliament by R. Short, and sold by T. T. Jefferys, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross. "20 x 13 pouces.

Quebec s A view of the Cathedral, Jesuits College and Recollect Friar's Church. Taken from the gate of the Governor's House. Drawn on the spot by R. Short, and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross, London, Sepr. 1, 1761.

Quebec s A view of the Intendant's Palace. Drawn on the spot by Richd, Short. Engraved by William Elliott, Publish'd according to Act of Parliament, Sept., 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane-

Quebec: A view of the Treasury and Jesuits College. Drawn on the spot by Richd. Sport. Engraved by C. Grignion. London. Publish'd according to Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jefferys, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

Quebec: A view of the Inside of the Jesuits Church. Drawn on the spot by Richard Short. Engraved by Anthony Walker, Publish'd according to Act of Parliament by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St Martins's Lane, Charing Cross.

Quebec: A view of the Jesuits College end Church. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by C. Grignion, London. Publish'd according to Act of Parliament, Sep. 1 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

Quebec: A view of the Church of Notre-Dame de la Victoire. Built in commemoration of the raising the siege in 1695, and destroyed in 1759. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by A. Bennoist, London; publish'd according to Act of Parliament, Sep. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martins's Lane, Charing Cross.

A view of the northwest part of the city of Quebec. "Taken from St Chs. River. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by P. Benazech. London, publish'd according to 'Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane."

Quebec: A view of the Bishop's House. With the ruins as they appear in going down the hill from the Upper to the Lower Town. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by J. Fougeron. London. Publish'd according to Act of Parliament, Sepr. 1, 1761, by Richd. Short, and sold by Thos Jeffery's the corner of St. Martin's Lane."

Quebec: A view of the Bishop's House. With the ruins as they appear in going up the hill from the Lower to the Upper Town. Drawn on the spot by Richard Short. Engraved by A. Benoist, Septr. 1 st, 1761. Publish'd according to Act of Parliament by R. Short, and sold by T. Jeffery's, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross."

Quebec: A view of the Orphan's or Urseline Numery. Taken from the Ramparts. Drawn on the spot by R. Short. Engraved by James Mason, Sep. 1st 1761. Publish'd according to Act of Parliament by R. Short, and sold by T. Jefferys, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

Quebec: A view of the Inside of the Recollect Friar's Church. Drawn on the spot by Richd. Short. Engraved by C. Grignion. London. Publish'd, according to Act of Parliament, Sept., 1st., 1761, by Richd Short, and sold by Thos. Jefferys, the corner of St. Martin's Lane, Charing Cross.

## Contrat de mariage du découvreur de la Vérandrye

Pardevant le notre garde notes du Roy en sa ville et prevoté de Québec en la Nouvelle-France, sousné, furent présens en personnes damoielle Jeanne Le Noir, femme de Louis Dandonneau sieur du Sablé, seigneur en partye de l'ysle Dupas et du fief du Chicot, duquel elle se fait fort avec promesses de luy faire agréer, consentir et ratifier ces presentes avec toutes les clauses et conventions contenues par icelles cy-après ; icelle damoiselle Le Noir ez d noms tant pour elle que po. le dit sieur son époux, faisant et stipulant en cette partye pour damelle Marye-Anne Dandonneau leur fille agée de vingt-deux ans, à ce présente et consentante de son bon gré, d'une part; et Pierre Gaultier, Ecuyer, sieur de la Veranderye, officier dans le detachement de la marine en ce pays, agé de vingtdeux ans et demy, fils de feu Mre René Gaultier Ecuyer seigneur de Varennes, vivant gouverneur de la ville et gouvernemnt des Trois-Rivières, et de dame Marye Boucher, sese père et mère; iceluy sieur de la Veranderye assisté de Pierre Boucher, Ecuyer sieur de Boucharville, son oncle du côté maternel, enseigne dans les troupes du détachement de la marine en ce pays, et de René Gaultier Ecuyer sieur de Verenne son frère, aussy enseigne dans les dites troupes, lequel se fait fort, certifie et atteste du consentement que la d. dame veuve de Varenne, leur mère, donne au présent contrat de mariage, sous les conventions stipulées cy-après, suivant la déclaration qu'elle luy en a fait de vive voix à diverses fois ; lequel consentement il assure qu'elle ratifiera, et qu'elle envoyerait si le tems du départ des vaisseaux n'était si prompt et qu'on eut le tems de luy écrire ; d'autre part ; lesquelles partyes ez dits noms du consentement et agrément de Monseigr. Mesre Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, gouverneur, lieutenant-général pour le Roy en ce d. pays, et en présence de dame Louise Elizabeth de Joybert, épouse de mon dit seig. le gouverneur, de Monseigneur Mesre Jacques Raudot Coner du Roy en ses Cons intendant de justice police et finances en ce pays, Mre. Antoine Raudot fils, aussi coner du Roy en ses cons et intendant pareillement de justice, police et finances en ce dit pays, Jacques Du Mesny Ecuyer sieur de Noré, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie, et major des troupes du détachement de la marine en ce pays, et dame Marye Renée Chorel, son épouse.

Ont fait ensemble les accords et promesse de mariage qui en suivent quy sont que du consentement et agremt des dits seigneurs gouverneur et intendant ;

ensemble du consentement et par avis des autres parens et amis cy-devant nommés les dits sieur Gaultier de la Veranderye et damoiselle Marie-Anne Dandonneau promettent de part et d'autre se prendre mutuellement à mary et femme par nom et loy de mariage et d'en faire la celebration en notre Ste-Eglise Catholique dès qu'il sera jugé à propos par les d. parens et eux. Pour du jour de leurs epousailles etre uns et communs en tous biens meubles et conquets immeubles suivant la Coutume de Paris, quand même ils iraient faire leur demeure et établissement en autres pays de coutume et dispositions contraires ou de droit écrit ou communauté n'a point de lieu auquel cas les acquisitions qu'ils y feraient seraient communs entre eux suivant la d. coutume de Paris à laquelle ils veulent et entendre se regler seulement à l'effet de quoy ils renoncent formellement à toutes autres coutumes contraires-ne seront néanmoins les dits futurs époux tenus des dettes l'un de l'autre faites et créés avant la célébration du d. mariage, lesquelles seront payées et acquitées sur le bien de quy les aura faites et créés, si aucunes y a se prenans, au surplus, l'un et l'autre avec les droits à chacun d'eux appartenans, escheus et à échoir cy-après. Et a la d. damelle Le Noir Dandonneau ez dits noms tant pour elle que pour le dit s. du Sablé, son mary, promis donner par avancement d'hoirye à leur dite fille, la somme de deux mille livres lors de la celebration du d. mariage : déclarant qu'il luy apprtient d'ailleurs en propre une terre à elle concdée par le d. sieur du Sablé, son père, dans la d. isle Dupas nommée depuis Saint-Antoine, par contrat passé devant Normandin notre royal en la ville et prevoté des Trois-Rivières le x x by mars mil sept cent cinq : laquelle terre consiste en la moitié de l'isle aux Vaches : joignant du côté d'en bas au Sr. Jacques Brisset et de l'autre côté et des deux bouts au chenal Dupas ensemble quatre autres arpents de terre de front sur profondeur d'une lieue et demy sutuée dans le dit fief du Chicot telle qu'elle est spécifiée plus amplement par le même contrat de concession avec droit de chasse et de pêche, moyennant les cens et rentes portées par le dit contrat susdaté ; sur lesquelles terres cy-dessus spécifiées y a encor aucun dessert ny batiment ; plus une autre ferre en concession de quatre arpens de terre de front sur toute la traverse de la dite isle Dupas ; tenant d'un bout sur le devant au bord du chenal St. Antoine, et d'autre bout par derrière joignant à l'isle St-Ignace ; d'un côté au dit Sr. Brisset et d'autre côté aux terres de la Commune ; laquelle terre a été aussi precedent concedée à titre de cens et rente seigneuriale par le d. Sr. Dandonneau du Sablé à la dite damelle future epouse, sa fille, par contrat passé devt le sr Raimbault notre royal en l'isle de Montréal le vingt-huit février 1704, sur laquelle concession elle a fait f. dix à douze arpens de désert qui sont presentemt en culture et labours ; la dite damelle Le Noir sa mère, déclarant encore au d. nom, tant pour elle que pour le d. sieur son ma-

ry, qu'elle donne en outre à leur dite fille future épouse aux mêmes titres de cens et rentes seigneuriales, trois autres arpens de terre en la d. isle Dupas sur toute la profondeur de la dite isle comme l'autre terre susdite à laquelle elle joint d'un côté au sorouest, et de l'autre côté au nordest au dit sieur Brisset, à la charge, seulement envers le domaine de la dite seigneurie d'un sol de cens et de cinq sols de rente seigneuriale pour tout la d. terre par chacun un, payable à la Saint-Martin onzie. novembre : comme aussi elle donne et concède en outre aux mesmes titres de cens et rente à sa d. fille ez mêmes noms deux autres arpens de terre de front sur le chenal Dupas et de profondeur jusqu'au chenal St-Ignace, joignant d'un côté au dit Sr. Brisset et d'autre côté au sieur L. Dandonneau fils aîné, à la charge de cinq sols de rente seigneuriale et un sol de cens pour toute la susdite dernière concession sur laquelle il y a environ six arpens de terre deserte et labou-Les augmentations et travaux deserts et defrichements qui s'y feront cyprès entreront en communauté des d. futurs époux ; pour après la dissolution du d. mariage être tenu compte de la part qui en devra revenir au dit sieur futur époux, ses hoirs ou ayans cause, pour scon droit de communauté dans les dites augmentations ; la propriété du fond demeurant et appartenant à la d. future épouse ses hoirs et ayans cause. Et ce faisant le dit sieur de la Veranderye de l'avis des dits sieurs de Boucharville, son oncle, et de Varennes son frère aîné, a doué et doue la dite damoiselle Dandonneau du Sablé, sa future épouse, de la somme de deux mille livres de douaire préfix à prendre par elle sur les plus claires et liquide de ses biens lorsque douaire aura lieu et avenant le decez de l'un d'eux, le survivant aura y prendre par precipnt, la somme de mille livres avec ses habits, hardes et linge à son usage particulier et outre ses armes et chevaux si c'est le d. sr. de la Veranderie ; et si c'est la d. damelle du Sablé ses bagues, joyaux et toilette complète Et si cas arrive que le dit sieur de la Veranderie décède le premier la dite damoiselle du Sablé luy survivant, elle pourra si bon luy semble renoncer à leur d. communauté; et ce faisant remporter tout ce qui parraîtra luy appartenir et avoir apporté en mariage avec tout ce qui pourra luy etre avenu et écheu en quelque manière que ce soit par donnation susccession ou autrement pendant leur d. mariage; ensemble ses d. douaire, préciput, hardes, habits, linge, bagues, joyaux et toilette sp cifiez cy-devant ; le tout sans être tenue d'aucune dette de la dite communauté encor qu'elle y fut obligée ou condamnée, auquel cas elle en sera indemnisée, et aura hypotèque du jour et date des presentes pour son recours sur les biens du dit sieur futur époux: Car ainsy a été convenu, accordé et stipulé entre les d. parties : Prometant etc., obligeant etc., renonçant etc., Fait et passé en l'étude du d. notre avant midy le neufieme, novembre mil sept

cent sept, présence des srs Desnoyers, garde mgasin du Roy, Etienne Guichon et Jean Martel, commis au dit magasin demr., en cette d. ville, pris pour temoins quy ont pour les dits futurs époux, mon dit seigr, le gouverneur, Monseigne, l'intend. la d. damelle, Le Noir, mère de la future épouse, les d. sieurs de Boucharville et de Varenne et autres personnes cy-dent, nommées et nore signé.

Gauthier de la Veranderye—Marie Anne Dandonneau—Jeanne Le Noir—De Boucharville—Vaudreuil—L. de Joibert—Raudot—Mr. Renée Chorel—De Varennes—Guichon—Denoyers—J. Martel—Genaple.

Et avenant le vingt-quatrième jour d'octobre mil sept cent douze pardevant le nore soussigné et temoins si bas nommez sont comparus les dts sieur Pierre Gautier Escr, de Varenne et dem Marie Anne Dandonneau futurs espoux denommez au present contrat de mariage passé entre eux devant Mr. François Genaple, nore le neuf novembre mil sept cent lesquels s'estant fait representer le dt. contrat presence de dame Marie Boucher veuve de feu Mr. Pierre Gautier Esc. seigr. de Varenne vivant gouverneur pour le Roy en sa ville des Trois-Rivières, mère du d. futur espous, et de damelle Marie Le Noir veuve de deffunet Louis Dandonneau sieur du Sablé seigr en partie de l'îsle Dupas et du Chicot, mère de la d. future espouze ont agrée approuvé et ratifhé le d. contrat en tout son contenu et par adition à y celuy les futurs espous de leur bon gré et volonté de l'avis et Consl. de leurs d. mères, se sont fait et font par les présentes donnation pure et simple mutuelle et reciproque entre vifs en la meilleure forme que donnation puisse valloir et avoir lieu ce acceptant tant de l'un que de l'autre pour de l'usufruit de tous les biens meubles propres acquets conquets ensemble qui se trouveront appartenir au jour du décez du premier mourant pr. en jouir par le survivant, faire . . . . . au désir de la coutume de Paris suivie en ce pays en cas qu'il n'ait point d'enfans lors vivans procréés du d. futur mariage declarant les partyes que sans la présente donnation le d. mariage n'aurait pu être fait ni accomply ; et pour confirmation des presentes les partyes ont fait et constitué pour leur procureur le porteur d'icelles, etc. Fait et passé étude, du nore souss. en la présente minutte a esté représentée par Mr. René Hubert au nom et comme ayant espouzé la d. veuve Genaple en présence des srs Robert Drouard, marchand, et Joseph Montmeillan. . . . . . tesmoins demt. au d. Québec qui ont avec les d. parties et nore signé :- Marie Boucher de Varenne-P. Laper-Le Noir-Monmeillan-Drouard-De la Cetière (1).

<sup>(1)</sup> Archives judiciaires de Québec.

# La bibliothèque de Joseph-Etienne Nouchet, conseiller au Conseil Supérieur

Joseph-Etienne Nouchet était né à Québec le 7 juillet 1724, du mariage de Joseph Nouchet, originaire de Saint-Vincent, diocèse d'Angers, et de Geneviève Gatin. Nouchet père avait été envoyé ici comme receveur des droits du domaine du Roi.

Le jeune Nouchet suivit avec assiduité les cours de droit que le procureurgénéral Verrier donnait à Québec, ce qui lui valut, le 3 décembre 1746, sa nomination par le roi au poste de conseiller assesseur du Conseil Supérieur.

Quatre ans plus tard, le 1er juin 1750, M. Nouchet remplaçait M. Chartier de Lotbinière, décédé, comme conseiller en titre du Conseil Supérieur.

Enfin à la mort de M. Nouchet père, en septembre 1750, Joseph-Etienne Nouchet lui succédait comme receveur des droits du domaine du Roi.

Le conseiller Nouchet décéda à Québec le 3 février 1758.

De son mariage avec Catherine Foucault, fille de François Foucault, garde magasin du Roi à Québec et écrivain principal de la marine, il avait eu cinq enfants dont quatre décédèrent en bas âge. Celle qui survécut devint la femme de Augustin Chaboillé, de Montréal.

Les bibliothèques sous le régime français au Canada ne se rencontraient pas dans toutes les maisons. La bibliothèque du conseiller Nouchet sans avoir l'importance de celles de l'intendant Dupuy et du procureur-général Verrier vaut toutefois la peine d'être mentionnée.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver la liste complète des livres du conseiller Nouchet dans l'inventaire de ses meubles, effets, papiers, etc, etc, dressé par le notaire Saillant le 10 février 1758.

Les bibliophiles liront avec intérêt, croyons-nous, le catalogue de la bibliothèque d'un conseiller au Conseil Supérieur au milieu du dix-septième siècle :

Recherches de la France
Dictionnaire de Trévoux, 9 volumes.
Le parfait maréchal.
Dictionnaire Latin-Français, 2 volumes.
Traitéde la vente par d'Héricourt.
Galerie du palais de Luxembourg.

Journal du Palais, 2 volumes. Journal des audiences, 7 volumes. Traité des donations, par Richard 2 volumes. Traité des successions, par Le Brun. Traité de la communauté, par Le Brun. Les loix ecclésiastiques, par d'Héricourt. Traité de la police, 4 volumes. Dictionnaire de Moreri, 10 volumes. Dictionnaire de commerce, 3 volumes. Recueil des questions notables. Arrêts de Bardet. 2 volumes. Conférence des Ordonnances, par Duquesnois, 3 volumes. Histoire générale des voyages, 7 volumes. Le parfait négociant. Le concile de Trente. L'ordonnance de la marine de mil six cent quatre vingt-un. La manière de poursuivre les crimes, 2 volumes. Traité de la preuve par témoins. Arrêts et réglements notables, 2 volumes. Conférence des ordonnances par Bernier. Dictionnaire de pratique par Ferrière, deux volumes. Le praticien français par Lange, 2 volumes. Traité des matières criminelles de Lacombe. Histoire ancienne de Rollin, 13 volumes.

- Essai sur l'histoire universelle, 3 volumes. Les loix civiles.
- La révolution d'Angleterre, 4 volumes.

V Le siècle de Louis XIV, 3 volumes.

Vie du pape Sixte-Quint, 2 volumes.
Voyages et aventures du comte d'Aux, 2 volumes.

Histoire de Louis XIV par Larrot, 3 volumes.

- V oyages et aventures du comte d'Aux, 2 volumes Histoire du Japon, 5 volumes.
- Histoire du peuple de Dieu, 8 volumes.
- Histoire de l'Eglise, 6 volumes. Le disciple de saint Augustin, 2 volumes.
- ✓ Mémoires de Sully, 8 volumes.
- V Lettres galantes, 5 volumes.

Le style universel, 2 volumes.
Institut coutumier de Loisel, 2 volumes.
Observations sur les matières criminelles par Bruneau.
L'ordonnance criminelle de Louis XIV.
L'ordonnance civile de Louis XIV.

Lettres d'une Péruvienne.

Vie de saint Stanislas Koska. Retraite spirituelle, 2 volumes

- Le serviteur de la sainte Vierge.
- La semaine Sainte.
- Oeuvres de Voltaire, 2 volumes.

  Dictionnaire latin-français de Danet, 2 volumes.

  Arrêts de Louet, 2 volumes.
- L'histoire du Nouveau-Monde de Laet.

  Procès-verbal des Ordonnances.

  Ordonnance de la marine de mil six cent quatre-vingt-un.

  Conférence des ordonnances de Louis XIV pour les aides.

  Plaidoyers de Patru.

  Pratiques civiles et criminelles d'Imbert.
- V Nouveau Testament.
- V Traité des mariages. Géographie historique.
- V Oraison funèbre, par Mascaron. Corpus juris civiles, 2 volumes. Digeste du droit français.
- V Eloge de la folie par Erasme.
- Virgile, latin, 3 volumes.
- S Gramaire française de Restan.
- V Commentaires de César, 2 volumes.
- V La confiance en Dieu.
- V Système de philosophie de Sylvain Regis, 7 volumes.
- La morale de Confucius.
- V Traité de la Baguette divinatoire.

- Avis et pratiques de la mission du père Duplessis, Jésuite.
- Critique des pratiques superstitueuses.

Commerce des Hollandais.

L'origine des fontaines.

- V Histoire du comte Douglass.
- V Mémoires du cardinal de Richelieu.
- Oeuvres de Senêque.
- Virgile, 2 volumes.
- Horace, latin, 3 volumes.

Nouvelle méthode des Instituts du droit.

Satire menippé.

Missions Etrangères.

- Pensées du Père Bourdaloue, 2 volumes.
- Institutes de Justinien.
- V Retraites du Père Croisot.

Specimen Juris Ecclesiastica.

Geographie de Rode, 2 volumes.

- Epitre de Senêque.
- V Dernières oeuvres de Scaron.
- Institutes de l'empereur Justinien.
- Martialis epigrammenta, 2 volumes.
- V Ovide, latin.
- Dialogue de Patru.
- La paysanne parvenue.
- Lettres turques.
- Le siècle de Louis XIV.

La politique de dom Ferdinand.

Un nouveau plan d'étude.

Le dialogue des morts.